

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté N° 2024-B-043

Séance du 11 septembre 2024

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA CREUSE

POUR LE POSTE D'ANIMATEUR DE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Septembre 2024 à 14h30 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 5 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX, Didier TERNAT et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES: Messieurs Denis PRIOURET et Jean-Luc LEGER

ABSENTS: Céline COLLET-DUFAYS

Le réseau de bibliothèques/médiathèques Creuse Grand Sud, constitué de 7 sites, est né en 2015.

Dans l'optique de coordonner et de créer une dynamique de territoire en matière de lecture publique, la création d'un poste d'animateur réseau sur le cadre d'emploi d'Adjoint du Patrimoine a été actée par la délibération du 6 juillet 2022 n°2022-092.

A ce titre, M. COURTOIS a été titularisé sur ce grade le 1er janvier 2024. Depuis son recrutement, M. COURTOIS organise les navettes de documents entre les sites, fédère les bénévoles et salariés des structures de lecture publique par la mise en place de temps collectifs et favorise ainsi une harmonisation des pratiques bibliothéconomique et un développement culturel de proximité.

Le Département de la Creuse dans le cadre du soutien à la lecture publique finance les postes d'animateur de réseau de Lecture Publique à hauteur de 50% du salaire chargé sur 3 ans, plafonnée à une aide maximale de 16 000 €.

Une demande d'aide a déjà été faite pour l'année 2023, il est envisagé de relancer la demande de subvention au titre de la deuxième année.

Le plan de financement annuel prévisionnel de ces dépenses est le suivant :

Dépenses	Montant	Montant	Taux	
Salaire chargé du			REÇU EN PREFE	CTURE
coordinateur de			le 24/09/2024	
			Application agréée E-leg	alite.com

réseau				
TOTAL	36 100	TOTAL	36 100	
		Conseil Départemental	16 000	50% (plafonné à 16 000 euros)
		Autofinancement	20 100	

Le Bureau communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Présidente à :

- VALIDER le plan de financement prévisionnel
- FAIRE la demande de financement afférente auprès du Conseil Départemental de la Creuse.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le PUBLIEE le